

**Veille de l'Observatoire
numéro 25 (octobre 2006)**

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, para-gouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

**La veille est aussi disponible sur notre site Internet:
<http://www.criec.uqam.ca/observatoire/veille.htm>**

Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec criec@uqam.ca

DANS CE NUMÉRO:

1. Rapport annuel du Parlement sur l'immigration
2. Les femmes autochtones sont davantage victimes de violence
3. Étude sur les unions interreligieuses au Canada
4. Le nombre d'Autochtones dans les prisons augmente
5. Regard sur les traditions juridiques autochtones au Canada
6. Création d'un comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire
7. Québec annonce des changements dans les critères de sélection des immigrants
8. Forum socioéconomique des Premières Nations à Masteuiatsh
9. La ville de Montréal adhère à la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme
10. Guide visant à aider les états à améliorer leur système de protection des réfugiés
11. Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement
12. Manuel de formation pour la lutte contre la discrimination
13. Rapport du Comité sur l'élimination de la discrimination raciale
14. Études sur les diasporas au Canada
15. Portrait des enfants et des jeunes au Canada
16. Les Autochtones doivent gérer les richesses naturelles
17. Réparations, réconciliation et migrations forcées : le cas palestinien
18. Externalisation du contrôle des migrations en Europe : un danger pour les droits humains ?

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Rapport annuel du Parlement sur l'immigration

Le **ministère de l'Immigration et Citoyenneté Canada** a déposé son *Rapport annuel au parlement sur l'immigration 2006*

(http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/immigration2006_f.pdf). Le rapport «présente les profils linguistiques des résidents permanents arrivés au Canada au cours de la dernière année, précise le nombre de permis de séjour temporaire délivrés, et dévoile le plan en matière d'immigration pour 2007». Il se penche sur les principaux défis à relever en matière d'immigration, l'intégration des nouveaux arrivants et la question du maintien de la tradition humanitaire du Canada. Il contient aussi une analyse comparative entre les sexes des répercussions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

2. Les femmes autochtones sont davantage victimes de violence

Statistique Canada vient de mettre en ligne une étude sur la violence faite aux femmes dans laquelle on apprend que les femmes autochtones sont davantage susceptibles d'être victimes de violence conjugale que les femmes non-autochtones. Selon *Mesure de la violence faite aux femmes : Tendances statistiques 2006*

(<http://www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR26/FMR26full.pdf>), le nombre de cas de violence conjugale et d'homicides entre conjoints était plus élevé lorsque la victime était une femme autochtone. La gravité et les conséquences de la violence conjugale étaient aussi plus importantes pour les femmes autochtones. Ces écarts pourraient s'expliquer par la plus grande présence de facteurs de risque au sein de cette population. Les Autochtones sont une population en moyenne plus jeune que le reste de la population canadienne. Ils ont un plus faible revenu, affichent un taux d'abus d'alcool plus élevé et sont plus susceptibles de vivre en union libre.

3. Étude sur les unions interreligieuses au Canada

Une récente étude menée par **Statistique Canada** montre que les unions interreligieuses se sont accrues depuis les années 1980 (<http://www.statcan.ca/francais/freepub/11-008-XIF/2006003/pdf/11-008-XIF20060039478.pdf>). En 1981, 15 % des personnes en couple vivaient en union interreligieuse contre 19 % en 2001. Selon le rapport, les unions interreligieuses sont moins probables chez les individus de confession musulmane, sikhs et hindous, de même que pour les gens très religieux ou les personnes immigrantes. Les jeunes adultes seraient les plus susceptibles de vivre en union interreligieuse. L'étude conclue que «la diversité culturelle accrue au Canada entraîne une augmentation des unions conjugales interreligieuses, mais que la majorité des personnes ont toujours un conjoint appartenant au même grand groupe religieux».

4. Le nombre d'Autochtones dans les prisons augmente

Selon le rapport annuel 2005-2006 du **Bureau de l'enquêteur correctionnel** (http://www.oci-bec.gc.ca/reports/AR200506_f.asp#DelinquantsAuto), les conditions générales des délinquants autochtones ne se sont pas sensiblement améliorées au cours des dernières

années : « Les Autochtones représentent une grande partie de la population carcérale : ils comptent 18% de la population carcérale sous responsabilité fédérale; par contre, ils ne forment que 3% de la population canadienne générale ». Selon le rapport, malgré les efforts déployés pour permettre aux Autochtones de bénéficier de programmes adaptés à leur culture, les délinquants autochtones doivent toujours faire face à des obstacles systémiques et discriminatoires.

L' **Association des femmes autochtones du Canada** a exprimé sa colère et sa frustration devant le fait que le Service correctionnel du Canada n'ait toujours entrepris aucune mesure au sujet des recommandations formulées il y a déjà plus de 10 ans par madame la Juge Arbour, à la suite de la commission d'enquête sur certains événements survenus à la prison pour femmes de Kingston

(<http://www.aborinews.com/contenu/bulletin/bulletin.asp?cat=CommuniquésFr&id=1847>).

D'autres groupes autochtones se sont aussi dits inquiets de la surreprésentation des jeunes autochtones dans le milieu carcéral et demandent que des mesures concrètes soient mises en place afin de réduire les écarts dans les conditions socioéconomiques entre les Autochtones et le reste de la population canadienne. Selon ces organismes, « la pauvreté, le manque de possibilités d'instruction, le chômage, les abus d'alcool et de violence sont tous des facteurs générateurs de conflits entre les Autochtones, particulièrement les femmes autochtones, et la justice ».

Plusieurs organismes non-autochtones ont aussi réagi au rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel. La **Fondation canadienne des relations raciales**

(<http://www.crr.ca/Load.do?section=5&subSection=7&id=590&type=2>) affirme que la discrimination institutionnelle et le racisme sont à l'origine de la marginalisation des Autochtones et que des mesures concrètes doivent être mises sur pied afin de remédier à la question soulevée par la discrimination systémique. La **Fédération canado-arabe**

(<http://www.caf.ca/Admin.aspx?AppModule=TxAppFramework.Web.Admin&Command=EMBEDDEDFILE&DataObjectID=701&ColumnID=3581&FieldName=CONTENT&Lang=EN&RecordID=887>) a pour sa part tenu à mentionner que la surreprésentation des Autochtones dans le milieu carcéral est un enjeu social important qui concerne l'ensemble de la population canadienne et demande au gouvernement de s'attaquer au problème de la discrimination systémique soulevé dans le rapport.

5. Regard sur les traditions juridiques autochtones au Canada

La **Commission du droit du Canada** a mis en ligne un rapport sur les traditions juridiques autochtones. Selon *La justice en soi : les traditions juridiques autochtones* (http://www.lcc.gc.ca/pdf/ILT_Fre_final.pdf), « la correspondance culturelle est essentielle à l'acceptabilité et donc à la légitimité des systèmes juridiques et des structures de gouvernance. Un degré élevé de correspondance culturelle encourage un degré équivalent de soutien de la part des membres de la collectivité ». Par conséquent, la Commission soutient qu'il est nécessaire d'appuyer la revitalisation des traditions juridiques autochtones et d'accroître la place accordée à ces traditions au Canada. Un guide d'information sur les diverses traditions juridiques autochtones au Canada est aussi disponible sur le site de la Commission (<http://www.lcc.gc.ca/pdf/2006-09-01-John%20Burrows-FR-finale.pdf>).

À QUÉBEC...

6. Création d'un comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire

Le **ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport** a annoncé en octobre la création d'un comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire (<http://www.mels.gouv.qc.ca/CPRESS/cprss2006/c061011.asp>). Ce comité sera chargé de faire le point sur l'intégration des jeunes issus des «communautés culturelles» au milieu scolaire ainsi que sur l'aménagement de la diversité au moyen d'accommodements raisonnables. Il aura aussi pour mandat de proposer une stratégie et des outils pertinents afin d'aider le Ministère sur ces questions, notamment en proposant une définition claire de l'accommodement raisonnable.

7. Québec annonce des changements dans les critères de sélection des immigrants

Le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles** a annoncé l'entrée en vigueur de modifications substantielles au Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Octobre2006/13/c7953.html>). Selon la ministre, la sélection des travailleurs étrangers doit mieux s'arrimer aux besoins des employeurs des différentes régions du Québec. La sélection tiendra dorénavant compte du domaine de formation des candidats et valorisera davantage les formations prometteuses en raison des perspectives d'emploi au Québec. D'autres modifications ont aussi été prévues, notamment en ce qui a trait aux immigrants entrepreneurs et au regroupement familial.

8. Forum socioéconomique des Premières Nations à Masteuiatsh

Le premier Forum socioéconomique des Premières Nations s'est tenu à Masteuiatsh (Pointe Bleue) du 25 au 27 octobre dernier. Présidé par l'**Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador** (APNQL), le Forum avait pour objectif « d'enclencher et de soutenir une série d'actions et de mesures qui permettront d'améliorer de façon concrète, efficace et viable les conditions sociales et économiques des Premières Nations » (<http://www.fsepn.com/pdf/Nouveau%20D%C9PLIANT%20FORUM.pdf>). Il est possible de consulter les divers documents qui ont servi de base aux discussions (http://www.fsepn.com/mise_a_jour.htm).

Dans le cadre du Forum, le **Secrétariat aux affaires autochtones** du Québec annoncé la mise en place d'une série de mesures pour venir en aide aux communautés autochtones, dont la création d'une enveloppe de 35M \$ pour les aider à compléter leurs infrastructures communautaires; la création d'un pavillon des Premières Nations à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; ainsi qu'une contribution financière pour aider la mise en place d'un centre d'études collégiales autochtone (<http://www.saa.gouv.qc.ca/index.asp>).

Le **ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada** a pour sa part annoncé des investissements de plus de 88 M \$ suite au Forum, dont une part importante sera consacrée au logement des Autochtones hors-réserve. Il a réitéré l'engagement du nouveau gouvernement à contribuer à l'atteinte des objectifs des Premières Nations (http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/s-d2006/2-02802_f.html).

Malgré ces annonces, le gouvernement fédéral a été sévèrement critiqué à la conclusion du Forum. Selon le chef de l'**Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador**, il n'y aurait eu aucun changement dans l'attitude du gouvernement qui se serait contenté de « recycler de l'argent déjà annoncé depuis longtemps ». De plus, les chefs autochtones se sont

dit outrés des absences répétées du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada qui a même été remplacé par le ministre des Transports pour la conclusion du Forum (<http://www.cyberpresse.ca/article/20061027/CPACTUALITES/61027132/6066/CPMULTIME DIA>).

9. La ville de Montréal adhère à la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme

La **Ville de Montréal** a annoncé en octobre son adhésion à la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et sa participation à la Coalition internationale des villes contre le racisme de l'UNESCO

(http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=1638,3701979&_piref1638_3702004_1638_3701979_3701979.id=6650&_piref1638_3702004_1638_3701979_3701979.next_page=htdocs/portlet/communiques/fr/detail.jsp&_schema=PORTAL). Cette adhésion sera suivie de la mise en œuvre d'un plan d'action spécifique en matière de lutte contre le racisme. Dans son mémoire soumis en septembre à la **Commission de la culture** sur le projet de politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination, la Ville avait déjà annoncé qu'elle miserait sur l'emploi, le logement, l'insertion des jeunes et l'amélioration des milieux de vie dans sa lutte contre le racisme et la discrimination (http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/Aff_Interculturelles_FR/media/documents/memoire_mtl_vers_politique_lutte_racisme.pdf).

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

10. Guide visant à aider les états à améliorer leur système de protection des réfugiés

L'**Agence des Nations Unies pour les réfugiés** a produit un guide visant à renforcer la capacité des États à protéger les réfugiés. *Protection Gaps : Framework for Analysis, Enhancing Protection of Refugees* (<http://www.unhcr.org/home/RSDLEGAL/430328b04.pdf>) décrit les différentes faiblesses relatives au service de protection des réfugiés mis en place par les États. Il a pour objectif d'aider les États et les institutions internationales à identifier leurs lacunes en matière de protection des réfugiés.

L'**Agence des Nations Unies pour les réfugiés** a aussi publié le rapport *Operational Guidelines on Maintaining the Civilian Character of Asylum* (<http://www.unhcr.org/home/RSDLEGAL/452b9bca2.pdf>) dans lequel elle confirme l'importance d'assurer le maintien de l'aspect humanitaire de l'asile. Selon le rapport, il s'agit d'un aspect critique pour la sécurité des réfugiés, d'où l'importance d'en assurer la présence, surtout dans les camps de réfugiés où ce principe est plus à risque d'être violé.

11. Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

L'**Assemblée générale des Nations Unies** a rendu disponible un résumé du *Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement* (<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/571/03/PDF/N0657103.pdf?OpenElement>) qui s'est tenu les 14 et 15 septembre 2006. Parmi les questions discutées, les participants ont soulevé le caractère universel des migrations internationales. Ils ont expliqué qu'il s'agissait d'un phénomène de plus en plus important et complexe. Les participants ont révélé que les migrations internationales contribuaient au développement tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Ils ont aussi affirmé l'importance de s'attaquer aux causes profondes des

migrations internationales pour veiller à ce que les personnes migrent par choix et non par nécessité.

12. Manuel de formation pour la lutte contre la discrimination

La **Commission européenne** a produit un manuel de formation pour la lutte contre la discrimination

(http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/pdf/civil/train_fr.pdf). Une première section du document est consacrée à la définition des concepts clés liés à la lutte contre la discrimination. Il examine ensuite le rôle des organisations non-gouvernementales dans la lutte contre la discrimination, se penche sur les actions concrètes que celles-ci peuvent entreprendre et sur la façon de surmonter les éventuels obstacles.

Par ailleurs, dans le nouveau numéro de sa revue *Égalité des droits en pratique* (http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/pdf/pubst/news/nl6_06_fr.pdf), la **Commission européenne** se penche sur les enjeux relatifs à la formation pour combattre la discrimination. Selon la Commission, la législation ne suffit pas pour combattre efficacement les discriminations, c'est pourquoi il est nécessaire de mettre sur pied des séances de formation pour la société civile.

13. Rapport du Comité sur l'élimination de la discrimination raciale

Le **Comité sur l'élimination de la discrimination raciale** a rendu disponible son rapport annuel ([http://193.194.138.190/tbs/doc.nsf/898586b1dc7b4043c1256a450044f331/db71e9247d9cff3cc1257037003a33fa/\\$FILE/G0644088.pdf](http://193.194.138.190/tbs/doc.nsf/898586b1dc7b4043c1256a450044f331/db71e9247d9cff3cc1257037003a33fa/$FILE/G0644088.pdf)). Au cours de la dernière année, en plus de l'examen des rapports soumis par une trentaine d'États partis à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Comité a aussi entrepris un débat général sur la question de la double discrimination, à savoir la discrimination sur la base de la race et de la religion.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

14. Études sur les diasporas au Canada

Cinq nouvelles études sur les diasporas au Canada ont été rendues publiques lors de la conférence *Capacity Building for Peace and Development: Roles of Diaspora* (http://www.toronto.upeace.org/diaspora/documents/draft_agenda.pdf) qui s'est tenue en octobre dernier à Toronto. Les études révèlent de nombreuses failles dans la capacité du Canada à intégrer les nouveaux arrivants. Les différents obstacles que doivent affronter les nouveaux arrivants, dont la discrimination raciale et l'exclusion économique, font en sorte que les personnes immigrantes continuent de s'identifier davantage à leur pays d'origine qu'au Canada. Il est possible d'accéder en ligne au rapport sur la diaspora colombienne (http://www.toronto.upeace.org/diaspora/documents/columbian_diaspora.pdf), érythréenne (http://www.toronto.upeace.org/diaspora/documents/Eritrean_Diaspora.pdf), éthiopienne (<http://www.toronto.upeace.org/diaspora/documents/Lyons%20-%20Conflict-Generated%20Diasporas%20and%20Peacebuilding.pdf>), afghane

(http://www.toronto.upeace.org/diaspora/documents/afghan_Diaspora.pdf) et jamaïcaine (http://www.toronto.upeace.org/diaspora/documents/jamaican_diaspora.pdf).

15. Portrait des enfants et des jeunes au Canada

Le **Conseil canadien de développement social** a rendu disponible son rapport *Le progrès des enfants et des jeunes au Canada 2006* (http://www.ccsd.ca/pccy/2006/f/pdf/pccy_2006.pdf). Selon le rapport, les enfants et les jeunes forment un groupe de plus en plus diversifié. Le rapport se penche sur de nombreux indicateurs dont la vie familiale, l'état de santé, l'éducation et la sécurité. Le rapport aborde aussi les réalités particulières vécues par les enfants et les jeunes Autochtones, de mêmes que par les jeunes immigrants.

Le **ministre des Services à la famille et du Logement** du Manitoba a annoncé en octobre le lancement du plan d'action *Changements pour les enfants* (<http://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?archive=2006-10-01&item=204>), lequel accorde une place importance aux difficultés vécues par les enfants autochtones. Le plan d'action vise la mise en œuvre des différentes recommandations figurant des les rapports soumis au gouvernement concernant l'état du système de protection de l'enfance, à savoir le rapport *Strengthen the Commitment : An External Review of the Child Welfare System* (http://www.gov.mb.ca/fs/childfam/strengthen_the_commitment.pdf).

Le **Bureau international du travail** a lui aussi produit un rapport portant sur les jeunes. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* (<http://www.ilo.org/public/english/employment/strat/download/gety06fr.pdf>) décrit les diverses tendances actuelles du marché du travail pour les jeunes, les tendances de la pauvreté des jeunes et de la pauvreté au travail, de même que les raisons de l'inactivité des jeunes et de leur vulnérabilité sur le marché du travail. Selon le rapport, presque tous les pays soumis à l'étude présentent un taux de chômage plus élevé chez les minorités racisées. Cette situation ne serait pas toujours attribuable à des niveaux d'instruction moins élevés, mais parfois à la discrimination pratiquée par les employeurs sur le marché du travail.

16. Les Autochtones doivent gérer les richesses naturelles

Un sondage Léger Marketing réalisé pour le compte de l'**Assemblée des Premières Nations** révèle qu'une large majorité de Québécois juge important que les Autochtones participent à la gestion des ressources naturelles situées sur leur territoire (http://www.mri.gouv.qc.ca/usa/_scripts/Actualites/ViewNewQcNews.asp?ID=394&lang=fr). Selon le sondage, 78% des Québécois interrogés seraient d'accord sur l'importance pour les Amérindiens de participer à la gestion des ressources qui se retrouvent sur leurs territoires ancestraux. Les Québécois seraient toutefois divisés en ce qui a trait à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations, alors que 48 % sont en accord et 46 % sont en désaccord. Enfin, le sondage révèle que seulement 33% des répondants disent connaître les nations amérindiennes et leurs problèmes.

INTERNATIONALES...

17. Réparations, réconciliation et migrations forcées : le cas palestinien

Forced Migration Online a rendu public le rapport *Reparations, Reconciliation and Forced Migration* (<http://www.forcedmigration.org/guides/fmo044/fmo044.pdf>). Le rapport se penche sur la question des réparations, de la réconciliation et des migrations forcées en mettant l'accent sur le droit et les institutions internationales. Il décrit aussi les divers types de réparations, comme la restitution de domicile et les compensations financières, etc.

De plus, le dernier numéro de la revue *Migration forcée* est consacré (<http://www.migrationforcee.org/pdf/MFR26/mfr26.pdf>) au cas palestinien. Les articles abordent divers sujets dont celui des réfugiés palestiniens au Liban, dans la Bande de Gaza et en Jordanie. Il analyse aussi les impacts de la fragmentation des territoires en Jordanie et le rôle de l'aide internationale en Palestine.

18. Externalisation du contrôle des migrations en Europe : un danger pour les droits humains ?

Selon un document d'information diffusé par **Human Right Watch** en octobre, « les tentatives de l'Union européenne pour transférer la responsabilité des migrations aux pays qui se trouvent au-delà des frontières sont une menace pour les droits humains des migrants » (http://hrw.org/french/docs/2006/10/16/eu14403_txt.htm). Dans le rapport *Managing Migration Means Potential EU Complicity in Neighbouring States' Abuse of Migrants and Refugees* (<http://www.hrw.org/background/eca/eu1006/eu1006web.pdf>), l'organisme demande que les politiques adoptées par l'Union européenne puissent mieux garantir la protection des droits des migrants et des demandeurs d'asile. Pour le moment, ces politiques ont plutôt tenté de maintenir les migrants et les demandeurs d'asile hors des frontières de l'UE.

Human Right Wacht a aussi mis en ligne un rapport sur l'Espagne et le Maroc dans lequel elle affirme que ces deux pays n'arrivent pas à assurer les droits des migrants et des demandeurs d'asile (<http://www.amnesty-eu.org/static/documents/2006/CeutaandMelillaReportOct2006.pdf>). L'organisme rapporte notamment de sérieuses violations dans les droits des migrants qui essaient de traverser les frontières entre l'Espagne et le Maroc, dont le recours aux expulsions collectives et à la force excessive.

Cette veille à été compilée par Kim O'Bomsawin (assistante de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (agente de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) et de Jean-Claude Icart (Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations).

Elle est réalisée avec le soutien du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec le CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318